**Projet de Loi du Pays instituant un Dispositif d'Aide à la Revalorisation du Salaire minimum interprofessionnel garanti et de l'Emploi (DARSE)**

**AMENDEMENT**

Présenté par

**Monsieur Jean-Christophe BOUISSOU**

**Article 12**

Après l'article 11 nouveau, il est créé un article 12 ainsi rédigé :

« La Polynésie française prise en sa qualité d'employeur est exclue du bénéfice du DARSE. »

**EXPOSE SOMMAIRE**

La présente disposition a pour objet d'éviter le gonflement inutile et artificiel de l'enveloppe budgétaire consacré au DARSE en excluant la Polynésie française du dispositif.

En effet, à défaut d'exclusion, la Polynésie française prévoirait un budget d'aide qu'elle se verserait à elle-même au titre du DARSE.

**Jean-Christophe BOUISSOU**